

INTERVENTIONS BT GENERALES ET TRAVAUX BT HORS TENSION

BR-B1(V)-B2(V)- B2(V) Essai-BC

FORMATION INITIALE

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article 4544-10 du Code du Travail: « Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées ».

L'arrêté du 26/04/2012 définit les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ainsi que les modalités recommandées pour leur exécution

OBJECTIFS

- ◆ Connaître la réglementation électrique et les risques présentés par les installations et équipements, conformément à la norme NF C 18-510.
- ◆ Mettre en application les connaissances acquises, lors d'interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique et/ou des travaux sur des installations ou équipements électriques, en basse tension.

CONTENU :

◆ INTRODUCTION - GENERALITES

◆ TRONC COMMUN 2

- Effets du courant électrique sur le corps humain;
- Noms et limites des différents domaines de tension;
- Zones d'environnement et donner leurs limites;
- Principe d'une habilitation;
- Symboles des habilitations;
- Rôle de chacun;
- Principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique;
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit et déroulement des opérations de vérification d'absence de tension;
- Equipements de protection collective et leur fonction;
- Moyens de protection et leurs limites d'utilisation;
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement;
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel;
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique..

◆ MODULE B1 B2 BC BR

- Interventions BT générales et élémentaires et limites respectives de leur domaine;
- Travaux hors tension avec ou sans environnement électrique;
- Fonctions des matériels électriques BT et TBT;
- Rôles du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique;
- Informations et documents à échanger/transmettre au chargé d'exploitation électrique;
- Niveaux d'habilitation et leurs limites dans le cadre de travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nus sous tension;
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT;
- Documents applicables dans le cadre des interventions BT;
- Opérations de consignation et documents associés;
- Rôle de chacun lors de l'exécution des travaux;
- Instructions de sécurité spécifiques aux essais;
- Prescriptions d'exécution des travaux;
- Décrire les opérations de consignations.

◆ TRAVAUX PRATIQUES

- Application pratique en situation des connaissances acquises.

◆ TRAVAUX CONTRÔLE DES ACQUIS

- Test d'évaluation (pratique et QCM)

◆ CONCLUSION (Synthèse et évaluation de la formation)

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, technicien expérimenté dans le domaine électrique et la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, avec mises en situation basées sur des cas concrets.

PUBLIC CONCERNE :

Chargés de travaux et/ou d'intervention générale.
Personnel électricien effectuant des travaux d'entretien, de dépannage, des vérifications et des mesurages d'ordre électrique.

PRE-REQUIS:

Compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes (maximum)

DUREE DE LA FORMATION : Théorie + pratique:
3 jours (21H00 heures)

EVALUATION - REMARQUES :

Les acquis sont évalués sous forme de QCM
En cas de réussite au QCM, une attestation de formation est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer l'habilitation au salarié.

La norme NF C 18-510 recommande un recyclage tous les 3 ans.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.